



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du Nord

Question écrite n° 1545

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants afin que la journée du 19 mars soit considérée comme une journée du souvenir pour nos morts tombés en Algérie, en Tunisie et au Maroc. Les associations d'anciens combattants se mobilisent depuis des années pour une juste reconnaissance de leur engagement pour la France et il se fait le porte-parole de leur demande.

Texte de la réponse

Les anciens combattants des conflits d'Afrique du Nord souhaitent voir le souvenir de ces heures douloureuses et de ceux qui sont morts pour la France honoré au cours d'une journée nationale. Il faut regretter que cette demande légitime soit devenue une source de division du monde combattant. En effet, la date de commémoration nationale d'un conflit doit s'inscrire dans une démarche de rassemblement, faute de quoi elle perd son sens même. C'est pourquoi, comme il l'a indiqué à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale lors de son audition le 24 juillet dernier, le secrétaire d'Etat aux anciens combattants considère qu'il appartient d'abord aux associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord d'aboutir à un accord sur ce sujet. Il ne revient pas à l'Etat d'imposer une solution qui ne manquerait pas d'encourager de nouvelles polémiques et de rouvrir les blessures du passé. Le secrétaire d'Etat examine actuellement, notamment au cours de ses rencontres avec les associations concernées, les voies et les moyens les plus appropriés pour créer les conditions d'un consensus. Par ailleurs, l'inauguration prochaine à Paris d'un monument national permettra de marquer de façon solennelle l'hommage de la nation à ceux qui ont donné leur vie pour la France au cours de ces conflits.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1545

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 2002, page 2825

Réponse publiée le : 14 octobre 2002, page 3574